



Numéro de l'acte	2015-167-STMP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.2.3

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-167

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Marchés publics – Location et maintenance de photocopieurs – Groupement de commandes et lancement du marché.

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Les contrats de maintenance des photocopieurs dans les Services Communaux arrivant à échéance le 31 mars 2016, il convient de lancer une nouvelle consultation pour la période 2016/2020 qui se fera par location et maintenance.

Les garanties sont communes à la ville d'Arques et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Arques. Il est souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces deux entités afin de trouver un prestataire unique.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes, la ville d'Arques se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché de location et maintenance des photocopieurs. Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

Le Maire de la ville d'Arques en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes signera et notifiera le marché au nom de chaque membre du groupement.

Ensuite, chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de son propre marché.

La consultation sera composée d'un lot et la ville d'Arques adhérera pour l'ensemble des garanties, de même pour le C.C.A.S d'Arques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes, avec le C.C.A.S d'Arques, pour le marché de location et maintenance des copieurs pour la période 2016/2020,
- D'accepter de désigner la ville d'Arques coordonnateur du groupement de commandes,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

- De lancer la consultation pour le renouvellement du contrat de location/maintenance des photocopieurs pour la période 2016/2020,
- D'autoriser Madame le Maire de la ville d'Arques ou son représentant à signer le marché pour le compte des membres du groupement et tout document utile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT